

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Magali SCHELLES Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sylvia POLLET Conseillère, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafïa BENSADI Conseillère

DATE DE LA
CONVOCATION :
15/03/2023

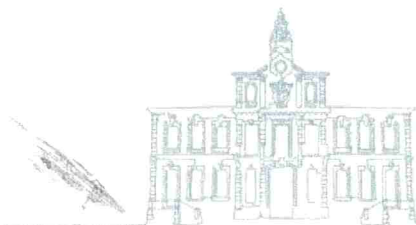
DELIBÉRATION
DEL_2023_029

Procurations étaient données à :

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'ÉTAT CIVIL À L'HOTEL DE VILLE DE GARDANNE DANS LE CADRE DE LA DSIL



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu que la Ville de Gardanne peut solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL2023, que l'État met en œuvre,

Considérant que, la ville souhaite réaménager les bureaux du service Etat civil afin de fournir un service public de qualité et diminuer les temps d'attente devant l'accroissement des demandes de rendez vous et notamment la biométrie,

Considérant que le montant global de l'opération est de 70 401 € HT,

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1er : A la demande de la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, concernant les dossiers DSIL 2023, il nous est demandé de présenter la demande de subvention en Conseil Municipal. Il convient donc d'abroger la décision 2023-15.

Article 2 : De solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2023.

Article 3 : Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| Financier | Dispositif | % | Montant HT | Montant TTC |
|-------------------|-----------------|-------|------------|-------------|
| ETAT | DSIL 2023 | 70 % | 49 281 € | 59 137 € |
| Ville de Gardanne | Autofinancement | 30 % | 21 120 € | 25 344 € |
| TOTAL | | 100 % | 70 401 € | 84 482 € |

Article 4 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : Dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 21 mars 2023

Délibération DEL_2023_029

Fait à Gardanne, le 23 mars 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture

et affiché le : **27 MARS 2023**